

FORMULAIRE – DEMANDE D’AUTORISATION

À titre de « *Municipalité ambassadrice* », la Ville de Matagami vous invite à soumettre votre projet de fête de voisinage, dans le cadre de la Fête des voisins, initiative lancée par Espace MUNI!

L'événement doit avoir lieu le SAMEDI 3 JUIN 2023, entre 9 h et 22 h.

1. Renseignements de la personne responsable de l'activité

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone :			
Courriel :			

2. Renseignements relatifs à la tenue de l'événement

Heure de début de l'activité	Heure de fin de l'activité	Nombre de personnes attendues	
En cas de pluie, qu'est-ce qui sera prévu?			
<input type="checkbox"/>	Remis au lendemain	<input type="checkbox"/>	Annulé
		<input type="checkbox"/>	Déplacé à l'intérieur
Comment votre voisinage sera tenu au courant de votre Fête des voisins? (ex. : cartons d'invitation, affichage, etc.)			
Description des activités proposées (ex. : pique-nique, jeux pour enfants, 5 à 7, etc.)			
Types d'équipement et matériel qui seront utilisés (ex. : tables, chaises, système de son, instruments de musique, etc.)			

Heure du montage	Heure de fin du démontage
Précisions additionnelles sur le déroulement de votre activité.	

3. Renseignements relatifs à l'utilisation du domaine public

<input type="checkbox"/> Dans un parc	Nom du parc :	
<input type="checkbox"/> Sur le trottoir	Adresse : (devant quel n° civique)	
	Circulation piétonne possible	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Sur la voie publique (*nécessite une utilisation de rue)	Nom de la voie publique où se tient la fête :	
	Entre les rues ou n°s civiques suivants :	

4. Envoi de votre formulaire

Retournez ce formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse suivante : loisirs@matagami.com

**Date limite pour soumettre votre formulaire :
VENDREDI 19 MAI 2023.**

Veillez indiquer, dans l'objet de votre courriel :

« Fête des voisins – Nom de la rue ou de l'endroit où aura lieu votre activité. »

Important

- La Ville de Matagami a des cartons d'invitation ainsi que des affiches pour votre promotion. Vous pouvez vous en procurer en vous présentant au Service des loisirs une fois que vous serez inscrits.
- Vous pouvez également vous procurer votre propre matériel promotionnel à cette adresse suivante : <https://espacemuni.org/programmes/participation-citoyenne/fete-des-voisins/inscription/>
- En ce qui concerne la responsabilité en cas d'accident, la Ville de Matagami n'assume aucune responsabilité autre que celle découlant de sa faute ou de celle de ses employés. Par conséquent, le requérant doit se référer à son assurance responsabilité civile.
- Pour toute demande d'utilisation voie publique, celle-ci sera transmise pour approbation à M. Marco Bédard, directeur des Services techniques.
- Lors de l'utilisation d'une voie publique, un espace de dégagement d'une largeur de 5 mètres (16 pieds) doit être laissé libre en tout temps pour le passage des véhicules d'urgence. Il est d'ailleurs interdit de fermer une artère principale ou une rue commerciale.